



Caisse de Prévoyance
Sociale de Polynésie
Te Fare Turuūta'a

DÉCLARATION DE REVENUS DE L'ANNÉE 20 AU RÉGIME DES NON-SALARIÉS

Revenus perçus, distribués ou mis à disposition au cours de l'année N-1 20

→ À déposer au plus tard le 31 mars de l'année de la déclaration de revenus

Date de réception

1 DÉCLARANT

DN N° Tahiti

Nom suivi du nom marital

Prénom(s)

Né(e) le JJ/MM/AAAA À

2 COORDONNEES (à remplir en cas de changement)

Adresse courrier

Adresse géographique

Tél : Domicile Bureau Portable

Courriel

3 REVENUS SOUMIS À COTISATION (Se référer à la notice "Comment renseigner ma déclaration de revenus annuelle ?")

Je déclare que les revenus que j'ai perçus, qui m'ont été distribués ou mis à ma disposition au cours de l'année civile (N-1) 20 sont indiqués aux annexes ci-après :

Annexe 1 feuille(s)

Annexe 2 feuillet

Annexe 3 feuillet

Annexe 4 feuillet

Annexe 5 feuillet

TOTAL feuille(s)

☐ Mon assiette brute de cotisations étant inférieure ou égale à 10 000 000 F CFP, j'opte pour une déduction forfaitaire des charges au taux de 35% de mon assiette brute s'appliquant sur mes seuls revenus professionnels et patrimoniaux susceptibles de charges déductibles (annexes 1, 3 et 4).

Point d'attention : À peine d'irrecevabilité, cette option doit être exercée lors de votre première déclaration ou lors de la déclaration de revenus au cours de laquelle l'assiette brute annuelle déclarée devient inférieure ou égale à 10 000 000 F CFP. Elle ne peut être révoquée. Elle cesse de plein droit en cas de dépassement du seuil.

☐ Je déclare n'avoir exercé aucune activité professionnelle non salariée ou assimilée et n'avoir eu aucun revenu entrant dans l'assiette de cotisations au cours de l'année (N-1) 20.

→ Votre assiette de cotisations est consultable sur votre espace personnel du e-service Assuré Tātou

4 OPTION

Souhaitez-vous que la CPS vous fasse parvenir chaque année votre déclaration de revenus ? ☐ Oui ☐ Non

5 SIGNATURE

Je suis informé(e) que des pièces et renseignements complémentaires pourront m'être demandés pour l'instruction de ma déclaration de revenus par les services de la CPS.

Je déclare l'exactitude des renseignements portés sur cette demande et avoir pris connaissance des informations y figurant.

À

Le JJ/MM/AAAA

Signature du déclarant

Informations sur la protection des données personnelles : La Caisse de prévoyance sociale (CPS) traite les données recueillies pour la gestion administrative de votre déclaration de revenus annuelle au régime des non-salariés. Vous disposez de droits d'accès, de rectification et de limitation du traitement de vos données, ainsi que d'un droit d'opposition, pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer auprès du Délégué à la protection des données (DPO) de la CPS par courriel à dpo@cps.pf ou par courrier à la CPS. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, veuillez consulter nos mentions d'information RGPD sur le site internet de la CPS à l'adresse suivante <https://url.cps.pf/rgpd>

IMPORTANT : Est passible des peines applicables en matière de faux et d'usage de faux prévues par le Code pénal, tout individu qui aurait commis ou tenté de commettre un faux en écriture privée.

CPS - Service Cotisations - BP 1- 98713 Papeete - TAHITI - Tél : 40 41 68 00 - Fax : 40 54 57 38 - Email : secretariat.cotisations@cps.pf - Site : www.cps.pf - N° TAHITI 183707

CPS - Service Affiliation - BP 1- 98713 Papeete - TAHITI - Tél : 40 41 68 00 - Fax : 40 54 52 11 - Email : secretariat.drec@cps.pf - Site : www.cps.pf - N° TAHITI 183707

Comment renseigner ma déclaration de revenus annuelle ?

Votre déclaration de revenus annuelle se compose d'une page de garde récapitulative et des 5 annexes suivantes, à remplir selon votre situation :

- Annexe 1 - Revenus professionnels issus d'une activité non salariée exercée en tant que personne physique
- Annexe 2 - Revenus professionnels ou du patrimoine issus d'une activité non salariée exercée par le moyen d'une personne morale et autres revenus des actifs détenus
- Annexe 3 - Revenus issus d'une activité non salariée de location immobilière exercée en tant que personne physique
- Annexe 4 - Revenus professionnels ou du patrimoine issus d'une activité non salariée de location mobilière, exercée à titre occasionnel, en tant que personne physique
- Annexe 5 - Revenus de remplacement, culturels et autres revenus

Il convient d'y déclarer l'ensemble de vos revenus d'activité professionnelle non salariée ou assimilée, vos revenus de remplacement et vos revenus du patrimoine **perçus, distribués ou mis à votre disposition**, de l'année précédente.

En effectuant votre déclaration de revenus, vous confirmez que :

- vous exercez une activité professionnelle non salariée ou assimilée, résidez sur le territoire et vos revenus déclarés sont issus d'activités professionnelles dont l'exercice ne répond pas aux critères du salariat, OU
- vous n'exercez pas d'activité professionnelle non salariée ou assimilée, n'êtes pas susceptible de relever d'un autre régime de protection sociale obligatoire, votre revenu moyen brut mensuel ou celui de votre couple apprécié sur la base de l'année précédente est supérieur aux plafonds des revenus considérés pour l'admission au régime de solidarité (RSPF), et votre résidence est établie sur le territoire de manière ininterrompue depuis au moins 6 mois ou le centre de vos intérêts familiaux, matériels et moraux y est fixé.

Comment remplir la page de garde ?

EN TITRE

Indiquez l'année de votre déclaration de revenus ainsi que l'année au cours de laquelle les revenus ont été perçus, distribués ou mis à disposition (année précédant celle de la déclaration de revenus), en complétant les cases prévues à cet effet.

*Exemple : Pour une déclaration de revenus de l'année **2026**, vous devez déclarer les revenus perçus, distribués ou mis à disposition de l'exercice **2025**.*

SECTION 1 - DÉCLARANT

Indiquez les informations relatives à votre identité.

SECTION 2 - COORDONNÉES

En cas de changement, renseignez vos coordonnées.

SECTION 3 - REVENUS SOUMIS À COTISATIONS

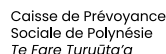
- Indiquez l'année au cours de laquelle les revenus ont été perçus, distribués ou mis à disposition, en complétant les cases prévues à cet effet.
- Précisez le nombre de feuillet(s) renseigné(s) pour chaque annexe.
- Indiquez le nombre total de feuillet(s) renseigné(s).
- Si votre assiette brute est inférieure ou égale à 10 000 000 F CFP, vous avez la possibilité d'opter pour une déduction forfaitaire des charges en cochant la case réservée à cet effet. Dans ce cas, ne remplissez pas les volets (B) relatifs aux charges déductibles dans les annexes. Le montant de 10 000 000 F CFP s'apprécie après application des exclusions prévues par la réglementation en vigueur et des exonérations du montant des dividendes et des produits de parts bénéficiaires réinvestis dans une société distincte de la société qui les a distribués, en capitaux propres, au cours de l'année calendaire de leur distribution.
- Si vous n'avez exercé aucune activité professionnelle non salariée et qu'au cours de l'année civile précédente (N-1), vous n'avez eu aucun revenu entrant dans l'assiette des cotisations, cochez la case prévue à cet effet et renseignez l'année.
- Votre assiette de cotisations sera calculée par la CPS sur la base des éléments que vous aurez renseignés et en tenant compte des cotisations versées au titre de l'année précédente. Elle sera consultable sur votre espace personnel Tātou et reportée sur vos ordres de recette.

SECTION 4 - OPTION

Vous pouvez choisir de ne plus recevoir chaque année votre déclaration de revenus en cochant la case "Non".

SECTION 5 - SIGNATURE

Apposez votre signature, après avoir indiqué le lieu et la date de celle-ci, afin de certifier l'exactitude des renseignements figurant sur votre déclaration de revenus (page de garde et annexes).



DÉCLARATION DE REVENUS DE L'ANNÉE 20

FEUILLET N°
(1 activité = 1 feuillet)

11/11

→ À compléter pour chaque activité exercée

1 _____ DÉCLARANT _____

[illegible]

Nom

Prénom(s)

2		ACTIVITÉ	
---	--	----------	--

Code NAF Libellé de l'activité

3 DÉCLARATION

A - Recettes _____ **Montant annuel en F CFP**

I - Recettes brutes (hors TVA et abattement fiscal) : B1

B - Charges déductibles

Achats, hors TVA déductible, de matières premières et de marchandises nécessaires au fonctionnement de l'activité à l'exclusion des acquisitions d'immobilisation ⁽¹⁾ :

Dotations aux amortissements et le cas échéant en cas de financement par un crédit bancaire, les intérêts produits par le capital emprunté et le coût de l'assurance, pour les immobilisations acquises autres que les biens immobiliers : C2

Frais généraux exposés en vue de l'acquisition et de la conservation du revenu et dans le cadre de la gestion de l'entreprise (frais d'électricité, d'eau, de communication, postaux, bancaires, d'assurances, consommables ...) : C3

Dépenses de personnel ⁽²⁾ :									C4
--	--	--	--	--	--	--	--	--	----

Contributions au fond paritaire de gestion de la formation professionnelle continue instituée par le code du travail :	C5
--	----

Frais de transport et de déplacement dès lors qu'ils présentent un caractère professionnel :	C6
--	----

Loyers du local professionnel, les charges locatives, et les primes d'assurance-dommages y afférent :	C7
---	----

[illegible]

II - Total charges déductibles :

C - Résultat net

RESULTAT NET (I - II) : [][] . [][][]
 (Recettes brutes - Total charges déductibles)

4 DÉDUCTION DU DÉFICIT ⁽³⁾ (le cas échéant)

☐ Je demande à déduire le déficit de cette activité du bénéfice des activités relevant de l'annexe 1 et/ou de l'annexe 2.

⁽¹⁾ Le prix d'achat comprend le principal et ses accessoires (transport-dédouanement).

⁽²⁾ Charges sociales comprises (hors cotisations de l'exploitant au titre du RNS).

(3) À renseigner en cas de résultat net déficitaire.

Comment remplir l'annexe 1 ?

Remplissez cette annexe dès lors que vous avez exercé, durant l'année précédente, une activité professionnelle non salariée en tant que personne physique, en prenant soin d'utiliser un feuillet pour chaque activité exercée.

SECTION 1 - DÉCLARANT

Indiquez les informations relatives à votre identité.

SECTION 2 - ACTIVITÉ

Indiquez le code NAF ou le libellé de l'activité concernée.

SECTION 3 - DÉCLARATION

A - Recettes

- Mentionnez au (I), les recettes brutes augmentées des avantages, perçues, distribuées ou mises à votre disposition, issues de l'activité concernée, hors taxe sur la valeur ajoutée et indépendamment de leur traitement fiscal.
NB : Si votre activité n'a généré aucune recette brute, vous devez, néanmoins, remplir cette annexe en indiquant 0 F CFP au (I).
- Les revenus tirés d'une activité de location d'un fonds de commerce, d'un établissement artisanal, commercial ou industriel sont à déclarer sur cette annexe lorsque vous réalisez des actes de commerce au titre de l'entreprise louée ou y exercez une activité.

B - Charges déductibles

- Indiquez les charges déductibles sauf si vous avez opté pour une déduction forfaitaire des charges sur la page de garde. Toutes les charges déclarées doivent pouvoir être justifiées et détaillées (documents comptables, factures ...), sur demande de la CPS. À défaut, elles seront exclues du calcul de votre assiette de cotisations.
- Sommez l'ensemble de vos charges puis reportez le résultat obtenu au (II).

C - Résultat net

Indiquez le résultat net de votre activité que vous obtenez en déduisant le total des charges déductibles de vos recettes brutes.

SECTION 4 - DÉDUCTION DU DÉFICIT

En cas de résultat net déficitaire, vous avez la possibilité de demander à déduire le montant de votre déficit sur le bénéfice de vos autres activités relevant de l'annexe 1 ou de l'annexe 2 en cochant la case réservée à cet effet.



ANNEXE 2

ANNEXE 2

DÉCLARATION DE REVENUS DE L'ANNÉE 20

REVENUS PROFESSIONNELS OU DU PATRIMOINE ISSUS D'UNE ACTIVITÉ
NON SALARIÉE EXERCÉE PAR LE MOYEN D'UNE PERSONNE MORALE
ET AUTRES REVENUS DES ACTIFS DÉTENU(S)

FEUILLET N°

[illegible]

TOTAUX :

(1) Indiquez le code correspondant à votre qualité dans la société. Retrouvez les différents codes dans la notice explicative.

(2) Indiquez le matricule employeur CPS, à défaut le numéro TAJHTI de la société dans laquelle vous êtes dirigeant ou associé.

(3) Indiquez "Néant" pour les qualités A033 et A44A.

(4) Indiquez la dénomination ou raison sociale de la société. Pour la qualité A4AA, indiquez le type des autres revenus déclarés dans la colonne 6 (placements financiers, jets de présence, etc.)

(5) Indiquez le montant des intérêts de comptes courants d'associés, des avantages en nature (logement, voiture de fonction, ristournes ...) en tant que dirigeant ou associé. Pour la qualité "Autre" (A4AA), renseignez, par type, le montant cumulé de vos autres revenus tels que le montant des produits de placement financier (intérêts de compte à terme, de livret bancaire ...), des jets de présence...

(6) Indiquez le montant de vos dividendes (produits d'actions, de parts sociales) et de vos produits de parts bénéficiaires, avant impôt, par qualité. Toutefois, pour les qualités A033, mentionnez le montant cumulé de vos dividendes, y compris de SCPI, sur une seule ligne.

(7) Indiquez le montant des dividendes et produits de parts bénéficiaires réinvestis en capitaux propres la même année et dans une autre société que celle qui les a distribués.

(8) Additionnez le total des rémunérations (I), des autres revenus (II) et le résultat net des dividendes et produits de parts bénéficiaires (V) s'il est positif.

IMPORTANT : *Est possible des peines applicables en matière de faux et d'usage de faux prévues par le Code pénal, tout individu qui aurait commis ou tenté de commettre un faux en écriture privée.

CP - Service Cotisations - BP 1- 98713 Papeete - TAHITI - Tél : 40 41 68 00 - Fax : 40 54 57 38 - Email : secretariat.cotisations@cps.pf - Site : www.cps.pf - N° TAHITI 183707

CP - Service Affiliation - BP 1- 98713 Papeete - TAHITI - Tél : 40 41 68 00 - Fax : 40 54 52 11 - Email : secretariat.drec@cps.pf - Site : www.cps.pf - N° TAHITI 183707

Comment remplir l'annexe 2 ?

Remplissez cette annexe pour déclarer les revenus ci-dessous :

- revenus professionnels en qualité de dirigeant ou d'associé au sein d'une personne morale ;
- revenus issus de produits d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires ;
- revenus tirés d'actifs que vous détenez.

Si un seul feuillet ne suffit pas, utilisez des feuillets supplémentaires. Chaque feuillet devra être numéroté et les totaux reportés sur le dernier.

Colonne 1 : Qualité

Indiquez le(s) code(s) correspondant(s) à votre situation.

CODE	QUALITÉ	CODE	QUALITÉ
A042	Gérant associé unique ou majoritaire d'EURL/SARL ou de SELURL/SELARL, rémunéré ou non	A028	Gérant associé de société civile agricole (agricole, sylvicole, forestière, aquacole, d'élevage, de pêche lagonaire, côtière ou hauturière, de perliculture ou assimilée)
A034	Associé unique ou majoritaire non gérant d'EURL/SARL ou de SELURL/SELARL exerçant une activité professionnelle rémunérée au sein de la société	A046	Associé exploitant de société civile à objet agricole, sylvicole, forestière, aquacole, d'élevage, de pêche lagonaire, côtière ou hauturière, de perliculture ou assimilée (SCEA, EARL ou SCEARL)
A011	Associé, gérant ou non, de société en nom collectif (SNC)	A047	Associé non salarié, gérant ou non, de société civile professionnelle (SCP)
A043	Associé commandité, gérant ou non, de société en commandite simple ou en commandite par actions	A048	Gérant associé de société civile professionnelle (SCP)
A019	Gérant associé de société civile rémunéré au titre de sa gérance	A049	Associé de société d'exercice libéral (SEL, SELARL, SELCA et SELAFA, SELAS)
A029	Gérant associé de société civile immobilière (SCI) rémunéré au titre de sa gérance	A031	Membre de groupement d'intérêt économique (GIE) rémunéré
A030	Gérant associé de société civile immobilière de construction vente (SCCV), rémunéré ou non au titre de sa gérance	A033	Personne percevant des produits d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires dont le montant annuel cumulé est supérieur à 3 600 000 F CFP
A045	Gérant associé de société civile immobilière à objet commercial, rémunéré ou non au titre de sa gérance	AAAA	Autre qualité

Colonne 2 : Matricule Employeur CPS ou numéro TAHITI

Indiquez le matricule employeur CPS, à défaut le numéro TAHITI de la société dans laquelle vous êtes dirigeant ou associé. Indiquez "Néant" pour les qualités A033 et AAAA.

Colonne 3 : Forme juridique

Indiquez la forme juridique de la société sauf pour les qualités A033 et AAAA.

Colonne 4 : Dénomination ou raison sociale / Type autres revenus

Indiquez la dénomination ou raison sociale de la société sauf pour les qualités A033 et AAAA. Indiquez le type des autres revenus pour la qualité AAAA (placements financiers, jetons de présence, etc.)

Colonne 5 : Montant des rémunérations

Indiquez le montant de vos rémunérations perçues ou mises à disposition en qualité de dirigeant. Additionnez les montants puis indiquez le résultat obtenu dans "TOTAUX".

Colonne 6 : Montant des autres revenus

Indiquez le montant des intérêts de comptes courants d'associés et des avantages en nature (logement, voiture de fonction, ristournes, etc), dont vous avez bénéficié en tant que dirigeant ou associé.

Pour la qualité "Autre" (AAAA), renseignez, par type, le montant cumulé de vos autres revenus, tels que le montant des produits de placement financier (intérêts de compte à terme, de livret bancaire, etc), des jetons de présence, etc.

Additionnez les montants puis indiquez le résultat obtenu dans "TOTAUX".

Colonne 7 : Montant des dividendes et produits de parts bénéficiaires

Par qualité, indiquez le montant de vos dividendes (produits d'actions et de parts sociales) et de vos produits de parts bénéficiaires, perçus, distribués ou mis à disposition avant impôt.

Toutefois, pour la qualité A033, mentionnez le montant cumulé de vos dividendes, y compris celles issues de SCPI, sur une seule ligne.

Additionnez les montants puis indiquez le résultat obtenu dans "TOTAUX".

Colonne 8 : Montant des dividendes et produits de parts bénéficiaires réinvestis

Indiquez le montant des dividendes et produits de parts bénéficiaires réinvestis dans une société distincte de celle qui a distribué les dividendes, en capitaux propres, au cours de l'année calendaire de leur distribution. Ces sommes réinvesties sont exonérées de cotisations. Elles doivent pouvoir être justifiées et détaillées, à la demande de la CPS. À défaut, elles seront exclues du calcul de votre assiette de cotisations.

Additionnez les montants puis indiquez le résultat obtenu dans "TOTAUX".

Comment calculer le revenu total net ?

Il convient, dans un premier temps, de calculer à la colonne 7, le montant net des dividendes et produits de parts bénéficiaires (V). Pour ce faire, déduisez du montant total (III), 3 600 000 F CFP au titre de l'exclusion ainsi que le montant total de la colonne 8 (IV), puis inscrivez le résultat obtenu en (V).

Reportez ensuite sur la dernière ligne, les totaux de la colonne 5 (I) et 6 (II), ainsi que le résultat net de la colonne 7 (V), uniquement si celui-ci est positif.

Additionnez les montants positifs reportés sur la dernière ligne, et indiquez le résultat dans TOTAL.



Caisse de Prévoyance
Sociale de Polynésie
Te Fare Turuūta'a

ANNEXE 3

DÉCLARATION DE REVENUS DE L'ANNÉE 20 REVENUS PROFESSIONNELS OU DU PATRIMOINE ISSUS D'UNE ACTIVITÉ NON SALARIÉE DE LOCATION IMMOBILIÈRE EXERCÉE EN TANT QUE PERSONNE PHYSIQUE

1 DÉCLARANT

DN

Nom

Prénom(s)

2 DÉCLARATION LOCATION DE LOCAUX MEUBLÉS OU NUS 3L

A - Recettes Montant annuel en F CFP

I - Recettes brutes cumulées issues de la location de locaux meublés ou nus ⁽¹⁾ : BL

II - Exclusion : 3 6 0 0 0 0 0

III - Résultat après exclusion (I - II) ⁽²⁾ :

B - Charges déductibles

IV - Charges déductibles cumulées ⁽³⁾ :

☐ J'opte pour la déduction des charges réelles ⁽⁴⁾ CR
☐ J'opte pour la déduction forfaitaire des charges ⁽⁵⁾ CF

Point d'attention : L'option de la déduction forfaitaire s'exerce à tout moment et ne peut être révoquée.

C - Résultat net

RESULTAT NET (III - IV) :
(Résultat après exclusion - Charges déductibles cumulées)

3 DÉCLARATION LOCATION DE TERRAINS NUS 3T

A - Recettes Montant annuel en F CFP

I - Recettes brutes cumulées issues de la location de terrains nus : BT

B - Charges déductibles

II - Charges déductibles cumulées ⁽³⁾ :

☐ J'opte pour la déduction des charges réelles ⁽⁴⁾ CR
☐ J'opte pour la déduction forfaitaire des charges ⁽⁵⁾ CF

Point d'attention : L'option de la déduction forfaitaire s'exerce à tout moment et ne peut être révoquée.

C - Résultat net

RESULTAT NET (I - II) :
(Recettes brutes cumulées - Charges déductibles cumulées)

4 DÉDUCTION DU DÉFICIT
(le cas échéant)

☐ Je demande à déduire le déficit de cette (ou de ces) activité(s) du bénéfice de celle(s) de l'annexe 4.

⁽¹⁾ Cumulez l'ensemble des recettes brutes concernant la location de locaux meublés ou nus à usage d'habitation ou à usage commercial, industriel ou professionnel, charges locatives comprises et indemnités d'assurance servies en garantie des loyers, y compris les recettes de locations saisonnières.

⁽²⁾ Déduisez 3 600 000 F CFP des recettes brutes. En cas de résultat négatif, indiquez 0. Si le résultat est supérieur à 0 F CFP, indiquez vos charges.

⁽³⁾ Optez pour une déduction des charges au réel ou au taux forfaitaire de 20% du montant des recettes brutes. Cette option s'applique à l'ensemble de vos biens immobiliers (location de locaux et terrains nus).

⁽⁴⁾ Indiquez le montant total annuel de remboursement du(des) crédit(s) immobilier(s), augmenté du montant total annuel des assurances s'y rapportant.

⁽⁵⁾ Calculez et indiquez le montant des charges déductibles égal à 20% du montant des recettes brutes.

Comment remplir l'annexe 3 ?

Remplissez cette annexe pour déclarer vos revenus locatifs issus de la location de biens immobiliers (location saisonnière, location de longue durée à usage d'habitation ou à usage commercial, artisanal, industriel ou professionnel et location de terrains nus).

SECTION 1 - DÉCLARANT

Indiquez les informations relatives à votre identité.

SECTION 2 - DÉCLARATION LOCATION DE LOCAUX MEUBLÉS OU NUS

A - Recettes

- Indiquez en (I), l'ensemble de vos recettes brutes cumulées provenant de la location de locaux, charges locatives comprises et indemnités d'assurance servies en garantie des loyers le cas échéant.
- Appliquez l'exclusion de 3 600 000 F CFP sur les recettes brutes cumulées (I), puis indiquez le résultat en (III), si celui-ci est positif. Dans le cas où ce dernier est négatif, indiquez "0".

B - Charges déductibles

- Si le résultat après exclusion indiqué au (III) est positif et si vous n'avez pas déjà opté pour une déduction forfaitaire des charges au niveau de la page de garde, vous pouvez opter :
 - soit pour la déduction des charges au réel, constituée du montant total annuel de remboursement du(des) crédit(s) immobilier(s), augmenté du montant total annuel des assurances s'y rapportant,
 - soit pour une déduction forfaitaire des charges dont le montant est égal à 20% du montant des recettes brutes.
- Si vous optez pour la déduction des charges réelles, indiquez le montant total annuel de remboursement du(des) crédit(s) immobilier(s), augmenté du montant total annuel des assurances s'y rapportant. Le détail et les justificatifs de ces charges (contrat de prêt accompagné du tableau d'amortissement ou attestation de l'organisme bancaire indiquant les biens et le montant des échéances pour l'année considérée), doivent pouvoir être présentés sur demande de la CPS. À défaut, elles seront exclues du calcul de votre assiette de cotisations.
- Si vous optez pour une déduction forfaitaire des charges, calculez et indiquez le montant des charges déductibles égal à 20% du montant des recettes brutes.

C - Résultat net

Indiquez le résultat net que vous obtenez en déduisant de vos recettes brutes (III), les charges déductibles (IV).

SECTION 3 - DÉCLARATION LOCATION DE TERRAINS NUS

A - Recettes

- Mentionnez en (I), l'ensemble de vos recettes brutes relatives à la location de terrains nus.

B - Charges déductibles

- Si le montant total de vos recettes indiqué au (I) est positif et si vous n'avez pas déjà opté pour une déduction forfaitaire des charges au niveau de la page de garde, vous pouvez opter :
 - soit pour la déduction des charges au réel, constituée du montant total annuel de remboursement du(des) crédit(s) immobilier(s), augmenté du montant total annuel des assurances s'y rapportant,
 - soit pour une déduction forfaitaire des charges dont le montant est égal à 20% du montant des recettes brutes.
- Si vous optez pour la déduction des charges réelles, indiquez le montant total annuel de remboursement du(des) crédit(s) immobilier(s), augmenté du montant total annuel des assurances s'y rapportant. Le détail et les justificatifs de ces charges (contrat de prêt accompagné du tableau d'amortissement ou attestation de l'organisme bancaire indiquant les biens et le montant des échéances pour l'année considérée), doivent pouvoir être présentés sur demande de la CPS. À défaut, elles seront exclues du calcul de votre assiette de cotisations.
- Si vous optez pour une déduction forfaitaire des charges, calculez et indiquez le montant des charges déductibles égal à 20% du montant des recettes brutes.

C - Résultat net

Indiquez le résultat net que vous obtenez en déduisant de vos recettes brutes (III), les charges déductibles (IV).

SECTION 4 - DÉDUCTION DU DÉFICIT

En cas de résultat net déficitaire, demandez à déduire le montant de ce déficit de l'éventuel bénéfice issu de vos autres activités de même nature (revenus professionnels ou du patrimoine), calculé à l'annexe 4, en cochant la case réservée à cet effet.



Caisse de Prévoyance
Sociale de Polynésie
Te Fare Turuūta'a

ANNEXE 4

DÉCLARATION DE REVENUS DE L'ANNÉE 20

REVENUS PROFESSIONNELS OU DU PATRIMOINE
ISSUS D'UNE ACTIVITÉ NON SALARIÉE DE LOCATION MOBILIÈRE,
EXERCÉE À TITRE OCCASIONNEL, EN TANT QUE PERSONNE PHYSIQUE

1 DÉCLARANT

DN

Nom

Prénom(s)

2 BIEN(S) LOUÉ(S) À TITRE OCCASIONNEL

Type de bien n°1 :

Type de bien n°2 :

Type de bien n°3 :

Type de bien n°4 :

Type de bien n°5 :

3 DÉCLARATION

Montant annuel en F CFP

A - Recettes

I - Recettes brutes cumulées : B1

II - Exclusion : 1 2 0 0 0 0 0

III - Résultat après exclusion (I - II) ⁽¹⁾ :

B - Charges déductibles ⁽²⁾

Achats, hors TVA déductible, de matières premières et de marchandises nécessaires au fonctionnement de l'activité à l'exclusion des acquisitions d'immobilisation ⁽³⁾ : C1

Dotations aux amortissements et le cas échéant en cas de financement par un crédit bancaire, les intérêts produits par le capital emprunté et le coût de l'assurance, pour les immobilisations acquises autres que les biens immobiliers : C2

Frais généraux exposés en vue de l'acquisition et de la conservation du revenu et dans le cadre de la gestion de l'entreprise (frais d'assurance, consommables ...) : C3

Dépenses de personnel ⁽⁴⁾ : C4

Contributions au fond paritaire de gestion de la formation professionnelle continue instituée par le code du travail : C5

Frais de transport et de déplacement dès lors qu'ils présentent un caractère professionnel : C6

Loyers du local professionnel, les charges locatives, et les primes d'assurance-dommages y afférent : C7

Honoraires ou commissions versées à des tiers pour la gestion de l'entreprise : C8

IV - Total charges déductibles : CT

C - Résultat net

RESULTAT NET (III - IV) :
(Résultat après exclusion - Total charges déductibles)

4 DÉDUCTION DU DÉFICIT
(le cas échéant)

☐ Je demande à déduire le déficit de cette (ou de ces) activité(s) du bénéfice de celle(s) de l'annexe 3.

⁽¹⁾ Cumulez l'ensemble des recettes brutes puis déduisez 1 200 000 F CFP au titre de l'exclusion. ⁽²⁾ Si le résultat après exclusion est supérieur à 0 F CFP, indiquez vos charges. ⁽³⁾ Le prix d'achat comprend le principal et ses accessoires (transport-dédouanement). ⁽⁴⁾ Charges sociales comprises.

IMPORTANT : Est passible des peines applicables en matière de faux et d'usage de faux prévues par le Code pénal, tout individu qui aurait commis ou tenté de commettre un faux en écriture privée.

CPS - Service Cotisations - BP 1- 98713 Papeete - TAHITI - Tél : 40 41 68 00 - Fax : 40 54 57 38 - Email : secretariat.cotisations@cps.pf - Site : www.cps.pf - N° TAHITI 183707

CPS - Service Affiliation - BP 1- 98713 Papeete - TAHITI - Tél : 40 41 68 00 - Fax : 40 54 52 11 - Email : secretariat.drec@cps.pf - Site : www.cps.pf - N° TAHITI 183707

Comment remplir l'annexe 4 ?

Remplissez cette annexe pour déclarer vos revenus issus de la location, à titre occasionnel, de biens meubles.

SECTION 1 - DÉCLARANT

Indiquez les informations relatives à votre identité.

SECTION 2 - BIEN(S) LOUÉ(S) À TITRE OCCASIONNEL

Préciser le ou les bien(s) loué(s) à titre occasionnel.

SECTION 3 - DÉCLARATION

A - Recettes

- Indiquez l'ensemble de vos recettes brutes provenant de la location, à titre occasionnel, de biens meubles.
- Déduisez des recettes brutes cumulées, l'exclusion de 1 200 000 F CFP, puis indiquez le résultat en (I), si celui-ci est positif. Dans le cas où ce dernier est négatif, indiquez "0".

B - Charges déductibles

Si le résultat après la déduction de l'exclusion est positif, indiquez vos charges déductibles, sauf si vous avez opté pour une déduction forfaitaire des charges sur la page de garde. Toutes les charges déclarées doivent pouvoir être justifiées et détaillées (documents comptables, factures ...), sur demande de la CPS. À défaut, elles seront exclues du calcul de votre assiette de cotisations.

C - Résultat net

Indiquez le résultat net que vous obtenez en déduisant du résultat après exclusion (III), le total des charges déductibles (IV).

SECTION 4 - DÉDUCTION DU DÉFICIT

En cas de résultat net déficitaire, demandez à déduire, le montant de ce déficit de l'éventuel bénéfice issu de vos autres activités de même nature (revenus professionnels ou du patrimoine), calculé à l'annexe 3, en cochant la case réservée à cet effet.



Caisse de Prévoyance
Sociale de Polynésie
Te Fare Turuūta'a

ANNEXE 5

DÉCLARATION DE REVENUS DE L'ANNÉE 20 REVENUS DE REMPLACEMENT, CULTUELS ET AUTRES

1

DÉCLARANT

DN

Nom

Prénom(s)

1

DÉCLARATION

Montant annuel en F CFP

Type de revenus

Prestations de retraite (*pension de retraite, de réversion...*) ⁽¹⁾ : P1

Prestations de préretraite ⁽¹⁾ : P2

Prestations d'invalidité ⁽¹⁾ : P3

Indemnités journalières pour cause de maladie, d'accident ou maladie professionnelle, de maternité ⁽¹⁾ : I1

Rentes au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles ⁽¹⁾ : I2

Indemnités de chômage ⁽¹⁾ : I3

Revenus culturels : 8U

Autres revenus, précisez :

Autres revenus, précisez :

Autres revenus, précisez :

TOTAL :

⁽¹⁾ Autres que ceux déjà soumis à cotisations ou exonérés par un régime de sécurité sociale obligatoire.

Il s'agit notamment de prestations et indemnités versées par des organismes ou compagnies d'assurances privés.

Comment remplir l'annexe 5 ?

Remplissez cette annexe pour déclarer :

- vos revenus de remplacement
- vos revenus culturels
- vos autres revenus non déclarés dans les autres annexes.

SECTION 1 - DÉCLARANT

Indiquez les informations relatives à votre identité.

SECTION 2 - DÉCLARATION

- Indiquez le montant total de chaque type de revenus de remplacement dès lors qu'ils n'ont pas été soumis à cotisations ou qu'ils en sont exonérés selon les règles qui leur sont applicables. Les revenus de remplacement sont ceux destinés à compenser en tout ou partie, la perte de rémunération pendant une période d'inactivité partielle ou totale, tels que les prestations de retraite, de préretraite, d'invalidité, les indemnités de chômage, les indemnités journalières pour cause de maladie ou de maternité, etc, servies par des organismes ou compagnies d'assurances privés.
- Indiquez le montant de vos revenus culturels
- Indiquez le montant de vos éventuels autres revenus entrant dans l'assiette de cotisations du régime des non salariés et qui n'ont pas été mentionnés dans les autres annexes.
- Additionnez les montants puis indiquez le résultat obtenu dans " TOTAL".